

25 mai 2018, 17h.

INFORMATION REGLEMENTEE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication relative à une notification de transparence (article 14, alinéa 1^{er} de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)

1. Résumé de la notification

La Société Rosier S.A. a reçu le 23 mai 2018 une notification de transparence datée du 17 mai 2018, dont il résulte que, suite à une acquisition d'actions réalisée en date du 7 mai 2018, Monsieur Michel Limelette, Avenue Charles de Tollenaire, 5, 1070 Anderlecht, détient désormais 5,12 % des droits de vote de la société. Il a ainsi franchi le seuil légal de participation de 5 %.

2. Contenu de la notification

La déclaration datée du 17 mai 2018 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

- Notification par

Une personne qui notifie seule

- Personnes(s) tenue(s) à notification

Michel Limelette

- Date de la transaction

Le 7 mai 2018

- Seuil franchi (en %)

5 %

- Dénominateur

255.000

- Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		% droits de vote	% droits de vote	% de droits de vote	% de droits de vote
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Michel Limelette	7.018	13.044		5,12%	
TOTAL		13.044	0	5,12%	0,00%

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a ~ B-7911 MOUSTIER (Hainaut)
Financial information: Tel: +32 69 87 15 30 – Fax: +32 69 87 17 09

- page 1 of 2

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	DétenEURS d'Instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
			DD/MM/YYYY	DD/MM/YYYY ou Toute			
					0	0,00%	
	TOTAL						

INFO: Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci-dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
	CALCULER	13.044 6,12%

3. Divers

- Le présent communiqué est consultable sur le site web de la Société Rosier S.A. sous la rubrique « Informations financières ».
- Personne de contact :

Leurs Didier, didier.leurs@rosier.eu, 0032 (0) 69 87 15 30, pour répondre à toute question relative au communiqué *transparence*, à la notification et à la structure de l'actionnariat.

Au nom du Conseil d'administration,



Willy Raymaekers
Président et CEO du Groupe Rosier

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a – B-7911 MOUSTIER (Hainaut)
Financial information: Tel: +32 69 87 15 30 – Fax: +32 69 87 17 09

- page 2 of 2

1. Statut de la notification

Définitive

2. EmetteurNom
Numéro d'identification

ROSIER

0401-256-237

3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

+

4. Notification par

Une personne qui informe seule

+

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Michel Limelette	

+

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

+

 Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

07-05-2018 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

5

 Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum,
il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

255.000

 Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# droits de vote	% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Michel Limelette	7.018	13.044		5,12%	
TOTAL		13.044	0	5,12%	0,00%

 Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ ,
puis terminer par les détenteurs seuls.
Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.



B) Instruments financiers assimilés		Après la transaction				
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
TOTAL					0	0,00%



Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
	CALCULER	13.044

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

--	--

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/
détiendra à nouveau 0 (DD/MM/YYYY)
droits de vote à partir du

13. Information supplémentaire

--

Fait à Anderlecht

Le 17-05-2018 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité Michel Limelette

Signature





Personnes soumises à notification

Nom	Adresse	téléphone	email	personne de contact (pour les entités juridiques)
Michel Limelette	Avenue Charles de Tollenaere 5 - 1070 Anderlecht	478542033	limelettemichel@hotmail.be	

Mandataire

Nom	Adresse	téléphone	email	personne de contact (pour les entités juridiques)

Données de facturation

Nom	Adresse	téléphone	email	personne de contact (pour les entités juridiques)
Michel Limelette	Avenue Charles de Tollenaere 5 - 1070 Anderlecht	478542033	limelettemichel@hotmail.be	

Les données à caractère personnel transmises par le biais du présent formulaire seront traitées, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par la FSMA, sis rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.
La FSMA traite ces données dans le but de contrôler le respect du titre II de la loi du 2 mai 2007 et de ses arrêtés d'exécution.
Les données traitées pourront éventuellement être transmises à des tiers dans les conditions prévues aux articles 74 et 75 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.
Pour autant que les données traitées ne soient pas couvertes par le secret professionnel de la FSMA, les personnes physiques dont les données sont traitées disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 susmentionnée.